

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CAMBODGE
MINISTRE DU TRAVAIL DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA SANTE

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA CLASSEMENT PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

87/239 DU 29/05/87
//ECRIRE N° 11555/DGFP/DGICE
pour l'attribution d'échelon à
Monsieur MAHIN (Antoine Mosmin) Médecin
stagiaire de la formation des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services
Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

(/u la Constitution du 31 Juil 1979
(/u la Loi n° 14 du 7 Décembre 1964, portant ratification
de l'Ordonnance n° 19/ du 25 Août 1954 par la ratification de certaines
dispositions de la Constitution du 31 Juil 1979 ;

(/G.B.

(/u la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2047/PP du 21 Juin 1956, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/23 du 3 Janvier 1959, fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E des
fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/15/AF du 5 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962, fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962,
portant Statut Général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/49/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;

(/C.F.

(/u le décret n° 63/576 du 22.11.63, fixant le Statut des cadres de la catégories AI
des Services de Santé ;

(/u le décret n° 67/50/FP du 24 Février 1967, réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements
notamment en son article 3er § 2 ;

(/u le décret n° 74/476 du 31 Décembre 1974, abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962, fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80/130 du 27 Décembre 1980, portant déblocage
des avancements des Agents de l'ETAT ;

(/u le décret n° 84/156 du 1 Août 1984, portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n° 86/1172 du 10 décembre 1986, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 86/1173 du 10 décembre 1986, portant organisat-
tion des intérêts des membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des Agents de l'ETAT ;

(/u le décret n° 87/11/AT/AF/DGFP/DGICE du 17.1.87 portant
intégration et nomination de Monsieur MAHIN Antoine Mosmin dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique).

✓u le décret 54577 du 18.7.86 sur la prise d'effet des avancements et reclassements ;
✓u la lettre 1010/DGFP/DSAP du 14.8.86 du Directeur Général de la Santé Publique transmettant le dossier de l'intéressé ;

ARTICLE 1 :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 65744 du 12.2.85 susvisé, Monsieur MDITSI (Antoine Martin), Médecin de 4^e échelon stagiaire indice 1110 des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) en service à la Direction d. M. Médecine Préventive à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Etudes Spécialisées de Diagnostic Biologique Parasitaire, délivré par l'Université de Paris-Sud (FRANCE) qui bénéficie d'une bonification d'un (1) échelon, est nommé de 5^e échelon stagiaire, indice 1240 Acc = Néant./-

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret 86477 du 18.7.86 susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 28 MAI 1987

Par le Premier Ministre :

Le Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Commandant Diendonné KIDISSI.

Ange Edouard POUNGUI

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP/DGPE..... 3
DGFP/BSI..... 2
DGB..... 3
DCF..... 1
MSAS..... 3
DGSP..... 2
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 3
SGG/BC..... 2./-